

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 7 août 2019 à 16h00, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, Maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE: Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES :

- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller

INVITÉ : M. Patrice Towner de la firme WSP

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Travaux routiers chemin Thomas-Maher (ponceaux) ;
4. Adoption du Règlement 2019-269 modifiant le règlement de zonage ;
5. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 16h00.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé

CA-075-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Travaux routiers chemin Thomas-Maher (ponceaux)

M. Patrice Towner fait la présentation des travaux à effectuer en priorité sur quatre (4) ou cinq (5) ponceaux prioritaires sur le chemin Thomas-Maher et ce, à l'automne 2019.

Suite à une interrogation de M. Clément Gignac concernant une étude hydraulique, M. Towner mentionne que relativement aux ponceaux existants de 600 mm Ø, ils peuvent les remplacer par un diamètre supérieur de 750 mm Ø, sans réaliser d'étude hydraulique par bassins versants et sans autorisation spécifique du Ministère de l'Environnement.

Le Conseil répond que nous pourrions augmenter tous les ponceaux existants d'un diamètre supérieur si possible, jusqu'à une limite maximale de 750 mm Ø pour les existants de 600 mm Ø.

Également M. Towner ajoute que suite à des vérifications sur les lieux cette semaine, ils sont en mesure de rallonger les ponceaux à remplacer cette année, entre 0,5 m à 1,0 m en amont et entre 1,0 m et 2,0 m en aval, ce qui augmentera dans un premier temps la stabilité des accotements de la chaussée dans ces secteurs.

Le Conseil est d'accord si c'est possible par zone de travaux. À adapter selon l'état des lieux.

M. Towner demande s'il est possible d'utiliser le terrain vacant (stationnement) – côté Duchesnay et face à la Chapelle. Il pourrait être disponible à l'Entrepreneur comme aire d'entreposage temporaire et celui-ci aurait l'obligation de le remettre en état à la fin des travaux en 2019.

Madame Viviers fera la vérification auprès du d.g. de la Station Duchesnay.

De plus, une aire de rebuts permanente (dump) dans les limites de la Ville pour disposer des surplus d'excavation (déblai 2^{ième} classe, sable et gravier exclusivement) serait nécessaire. À défaut, idéalement il faudrait identifier des zones de remplissage dans les accotements pour pouvoir élargir, idéalement à proximité des travaux.

Le Conseil mentionne qu'on pourrait prolonger et/ou élargir l'accotement entre les numéros civiques #800 et #850 (côté lac seulement). Certains résidents peuvent manifester de l'intérêt pour ces matériaux de remplissage durant les travaux. À ce moment l'Entrepreneur pourra prendre des ententes directement avec eux, mais sans impliquer la responsabilité de la Ville. Toutes les roches rencontrées lors des travaux d'excavation par site seront disposées sur place et à proximité du retour du talus extérieur (côté SEPAQ).

Finalement, il y aura production de deux soumissions séparées, soit pour le volet terrassement et ponceaux et l'autre seulement pour les activités de pavage correspondants aux différents secteurs des travaux de ponceaux. Il faudrait inviter au moins trois (3) entrepreneurs à soumissionner pour chacun de ces volets.

CA-076-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP de procéder à la conception des plans et devis pour la réfection des ponceaux 9, 10, 11, 30 et en option le ponceau 48 ainsi que de faire la surveillance desdits travaux au cours de l'automne 2019.

CA-077-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP de faire un appel d'offres pour le pavage suite à la réfection des ponceaux mentionnés ci-dessus et d'inviter au moins trois (3) entrepreneurs à soumissionner pour chacun de ces volets.

ADOPTÉ

Adoption du Règlement modifiant le Règlement de zonage (2019-269)

M. Jacques Tessier se retire pour ce point.

Mme Viviers informe les membres que la signature de registre a eu lieu le 1^{er} août et il y a eu deux signatures. En conséquence il n'y aura pas de référendum et le Règlement modifiant le Règlement de zonage 2019-269 est adopté et doit être transmis à la MRC pour l'obtention du certificat de conformité.

CA-078-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Règlement modifiant le Règlement de zonage 2019-269 est adopté, tel que déposé.

M. Jacques Tessier réintègre la réunion.

5.- Levée de la séance

La séance est levée à 17h00.

CA-079-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 17h00.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière